

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
17 mai 2010
Français
Original: anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-neuvième session**

Vienne, 17-21 mai 2010

Point 5 de l'ordre du jour

**Tendances de la criminalité dans le monde, et
nouvelles questions et mesures prises dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale**

Italie et Thaïlande: projet de résolution

**Renforcement des mesures de prévention du crime
et de justice pénale visant à combattre la contrefaçon
et la piraterie**

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Rappelant la Déclaration de Salvador sur des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation¹, dans laquelle les États Membres ont noté avec préoccupation l'apparition de formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale organisée,

Notant que la contrefaçon et la piraterie peuvent être considérées comme une forme nouvelle et émergente de criminalité transnationale organisée appelant des mesures internationales coordonnées et efficaces,

Prenant note de la publication, en 2007, du rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice intitulé *Counterfeiting: a Global Spread, a Global Threat*,

S'inquiétant de ce que l'extrême rentabilité de la contrefaçon et de la piraterie en a fait de plus en plus une source lucrative de financement que les groupes criminels organisés et les réseaux illicites utilisent pour financer d'autres activités criminelles et blanchir le produit du crime,

¹ A/CONF.213/18.



S'inquiétant de ce que ces phénomènes sont souvent perçus comme des infractions sans victimes, ce qui se traduit par un risque très faible de condamnation et de sanction, ainsi que par une reconnaissance insuffisante des liens qu'ils entretiennent avec les groupes criminels organisés,

Consciente de ce que les produits contrefaits, produits et écoulés sur un marché non réglementé non seulement présentent une menace grave pour l'économie des États, mais aussi créent des risques inacceptables pour la santé et la sûreté du public,

Alarmée par le risque grave que la production non réglementée et le trafic de médicaments contrefaits pourraient présenter pour la santé humaine,

Reconnaissant que le piratage des supports numériques, en particulier sous la forme de DVD, est généralement considéré comme une infraction à la législation relative à la propriété intellectuelle qui a eu un impact négatif sur l'industrie du divertissement, mais que, pour le combattre efficacement, il faudrait plutôt prendre en compte les incidences des liens qu'il entretient avec la criminalité transnationale organisée que se contenter d'une analyse purement économique,

Reconnaissant également la nécessité de renforcer les partenariats public-privé pour prévenir et combattre la criminalité comme cela a été démontré, en particulier, dans le cadre du Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, qui tiendra sa sixième session à Paris en février 2011,

Considérant que, pour renforcer la lutte mondiale contre la contrefaçon et la piraterie dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, il faut étudier de manière approfondie la nature de ce phénomène,

1. *Reconnaît* qu'il faut comprendre les aspects de la contrefaçon et de la piraterie qui relèvent directement de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale si l'on veut élaborer des programmes appropriés et renforcer les moyens dans ce domaine;

2. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'étudier, avec d'autres organisations compétentes, l'implication des groupes criminels organisés dans les activités de contrefaçon et dans le trafic de biens contrefaits et piratés en se concentrant, en particulier, sur les médicaments contrefaits et le piratage des supports numériques, et de présenter ses conclusions à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingtième session.